

## Compte rendu de séance

### Séance du 31 Août 2021

L' an 2021 et le 31 Août à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de  
FERNANDES Violette Maire

**Présents** : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, MILLET Nicolas, PLANCHON Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BERGER Jean-Pierre à M. PLANCHON Alain, DELUGE Paul à M. MILLET Nicolas, LACOUDRE Guy à Mme YENK Ingrid

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 26/08/2021

**Date d'affichage** : 26/08/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 01/09/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme YENK Ingrid

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Convention de mise à disposition du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain sans redevance - 2021\_0028

Frais de scolarité de la commune d'Ouroër les Bourdelins - 2021\_0029

SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2021 - 2021\_0030

SUBVENTION EPAHD LA ROCHERIE - 2021\_0031

Convention de mise à disposition du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain sans redevance  
réf : 2021\_0028

Madame le Maire informe qu'une convention a été établie entre la Boulangerie SPECQUE située à Jouet/l'Aubois, afin de fixer les conditions d'occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pain et les modalités du contrat, conclu pour une durée déterminée à compter de la signature avec une période d'essai de 6 mois.

Période d'essai dont la prise en charge financière est assurée par la municipalité, soit un loyer mensuel de 178,52 € HT correspondant à la moitié du montant de location du distributeur de pain auquel on ajoute les 82.50 € HT pour l'option paiement sans contact.

La commune versera mensuellement la somme de 261,02 € HT à la boulangerie SPECQUE pour la période d'essai de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1:

- Approuve le modèle de convention de mise à disposition du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain sans redevance, ainsi que les modalités du contrat.

ARTICLE 2 :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation de cette convention

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 1)

Frais de scolarité de la commune d'Ouroër les Bourdelins

réf : 2021\_0029

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçu deux demandes de la commune d'Ouroër les Bourdelins, la première pour le paiement des frais de scolarité d'un montant de 479,84 € et la seconde, une demande de subvention pour les frais de cantine d'un montant de 561 €.

Madame le Maire rappelle qu'une délibération concernant les frais de cantine pour la commune d'Ouroër les Bourdelins a été prise en 2020. Cette délibération fait état des frais de scolarité et est libellée sous cantine.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020\_11\_02 du 10 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide / refuse de financer les frais de scolarités de l'enfant de Mornay-Berry qui fréquente l'école d'Ouroër les Bourdelins pour un montant de 479,84 €.
- valide / refuse de verser une subvention pour les frais de cantine pour ce même enfant pour un montant de .....€.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2021

réf : 2021\_0030

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- 250 € aux « Amis de la Pelote »

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION EPAHD LA ROCHERIE

réf : 2021\_0031

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- .....€ à l'association la Rocherie
- 250 € aux « Amis de la Pelote »

A la majorité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 31/08/2021  
Le Maire  
Violette FERNANDES